



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 28 AVRIL 2021

DCM20210428/004

Création d'emploi à l'effectif communal

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 22 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	41
Représentés :	4
Absents :	0
Total des votes :	45



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. RAMIN Jean Yannick, SABABADY Marie Josette, SAID Moussa, VIRAPOULLE Jean-Paul

**ETAIENT ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## DCM20210428/004 - Création d'emploi à l'effectif communal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose de procéder à la création des postes figurant dans le tableau ci-dessous et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le coût de la création de ces postes est prévu au budget 2021.

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	STATUT	POSTES CREEES PAR LA PRESENTE DELIBERATION	TEMPS DE TRAVAIL	MOTIF	FONCTION	SERVICE DE RATTACHEMENT	INDICE DE REMUNERATION
Attaché	A	Contractuel ou Titulaire	1	Temps complet	Emploi vacant	Contrôleur de gestion	Direction Générale Adjointe gestion des Finances et Moyens Généraux	Référence 390 <Indice Majoré < 673
Attaché ou Attaché Patrimoine	A	Contractuel ou Titulaire	1	Temps complet	Emploi vacant	Chargé de Projet Culturel	Service culturel	Référence 390 <Indice Majoré < 673
Ingénieur	A	Contractuel ou Titulaire	1	Temps complet	Emploi vacant	Chargé de Mission	Service Technique-pôle bâtiment	Référence 390 <Indice Majoré < 673
Adjoint technique	C	Contractuel ou Titulaire	1	Temps complet	Emploi vacant	Technicien Bâtiment	Service technique-pôle bâtiment	Référence 332 <Indice Majoré < 382
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Titulaire	1	Temps complet	Emploi vacant	Agent de gestion administrative	Service culturel	Référence 350 <Indice Majoré < 473
Adjoint technique	C	Contractuel	2	Temps complet	Emploi vacant	Agent de médiation et de prévention	Cellule « SECUR'ECOLE »	Référence 332 <Indice Majoré < 382
Attaché ou Ingénieur	A	Contractuel ou Titulaire	1	Temps complet	Emploi vacant	Directeur Parc Nautique du Colosse	Economique	Référence 390 <Indice Majoré < 673
Cadre d'emplois des rédacteurs	B	Contractuel	1	Temps complet	Emploi vacant	Chargé de communication / projet digital	Communication	Référence 343 <Indice Majoré < 587

Cadre d'emplois des adjoints administratifs	C	Contractuel	I	Temps complet	Emploi vacant	Caméraman	Communication	Référence 332 <Indice Majoré < 473
---	---	-------------	---	---------------	---------------	-----------	---------------	--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (11 abstention(s) (VIRAPOULLE Jean Paul, NAUD CARPANIN Marie Hélène, CHANE-TO Marie Lise, TIPAKA Nadia, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic)), décide :

**Article 1 :**

D'approuver la création des postes figurant dans le tableau ci-dessus,

**Article 2 :**

D'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence.

**Article 3 :**

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

**Article 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ce réfèrent à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 19 MAI 2021



Le Maire

*[Signature]*  
Joé BEDIER